

FIA de droit français

**CNP ASSUR SMALL CAP**

**RAPPORT ANNUEL** au 30 décembre 2022

**Société de gestion : Ostrum Asset Management**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>5</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>6</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>8</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>9</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>10</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>19</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>20</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>24</b>

# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

L'indice MSCI Europe small cap a baissé de 22.50% en 2022. Deux facteurs négatifs ont pesé : l'arrêt progressif des politiques monétaires accommodantes pour lutter contre la hausse de l'inflation ; l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, qui a eu pour principale conséquence une envolée des prix de l'énergie en Europe et un arrêt de la reprise économique post Covid. Au total, le 10 ans allemand s'est tendu de -0.18% à 2.56%, le baril de Brent s'est apprécié de 78\$ à 86\$ (avec une pointe à 128\$ en mars), l'euro a baissé de 1.14 à 1.07\$.

Dans notre indice, un seul secteur monte, l'énergie (+23.5%) ; ensuite les financières (-4.8%), les utilities (-5.5%) et les produits de base (-14.4%) ont résisté. Les pires secteurs ont été la consommation discrétionnaire (-37.4%), l'immobilier (-35.9%), la santé (-35.4%), les services de communication (-34.8%) et la technologie (-30.7%). Les valeurs décotées ont fait mieux que les valeurs de croissance, qui ont souffert de la hausse des taux. Les pays en plus forte baisse sont la Suède (-37.6%), le Royaume Uni (-26.6%) et l'Allemagne (-25.8%).

#### Décisions prises pendant la période

Notre stratégie a été tout au long de l'année de vendre ou alléger les lignes dont le multiple de valorisation ou le bêta sont élevés et qui sont les plus sensibles à la hausse des taux longs ; nous avons ainsi diminué l'immobilier (de 3.8% à 0.9%), la consommation discrétionnaire (de 9.9% à 4.5%), la santé et la communication ; en contrepartie, nous avons augmenté des secteurs défensifs (consommation non durable, utilities), à bonne visibilité, des titres à faible multiple, ou profitant de la hausse des taux (financières de 4.6% à 10.5%) et l'énergie (de 0.3% à 4.1%). Nous avons aussi introduit des lignes d'armement compatibles avec nos règles ESG.

Au premier trimestre, nous avons vendu des valeurs technologiques (Sinch, Embracer, RWS et Evotec), de consommation (DR Martens et Desenio), ainsi que Stadler Rail et Orpea. Nous avons acheté Dürr, Saab, Unipharm et Bank Of Ireland.

Au deuxième trimestre, nous avons introduit Bawag, TKH, Next fifteen, Technip, Fugro et Aixtron mais vendu IMCD, AerCap, Aluflex pack, Homeserve (apport de nos titres à l'OPA avec une prime de 74%), VAT group et Tag Immobilien.

Au troisième trimestre, nous avons acheté Hensoldt, Keywords Studio, Ackermans Van Haaren et Encavis et avons vendu trois lignes de consommation discrétionnaire : Thulé, ProSieben et Bellway.

Au quatrième trimestre, nous avons acheté Tate & Lyle, Krones, AJ Bell et Vallourec, mais vendu Montana aerospace, WDP, Arjo, Flatex et Elis.

Nous avons rollé 4 fois cette année la couverture :

Le 07 Mars 2022 la couverture via put spread sur Euro Stoxx 50, échéance Juin 2023 strike 4400/3100 a été rollée sur un strike 3600/2500 de même échéance.

Le 13 Juin 2022 la couverture via put spread sur Euro Stoxx 50, échéance Juin 2023 strike 3600/2500 a été rollée sur Sep 2023 strike 3500/2400.

# 1. Rapport de Gestion

Le 05 Septembre 2022 la couverture via put spread sur Euro Stoxx 50, échéance Septembre 2023 strike 3500/2400 a été rollée sur un strike 3450/2400 échéance Décembre 2023.

Le 05 Decembre 2022 la couverture via put spread sur Euro Stoxx 50, échéance Décembre 2023 strike 3450/2400 a été rollée sur un strike 4000/2800 échéance Mars 2024.

## **Explication de la performance**

La performance annuelle nette du fonds est de -25.798% contre -22.502% pour l'indice MSCI Europe small cap en 2022. La performance de la poche actions non couverte du fonds est estimée à -30%, soit une sous performance brute de 750bp environ. Elle s'est produite essentiellement au premier semestre, après quoi nos mouvements ont permis de surperformer au deuxième semestre. La sous performance provient essentiellement de notre style « croissance », visible dans les secteurs technologie, industrie, santé et communication. Nous avons manqué de valeurs financières, produits de base et utilities. Les contributions négatives ont été CINT, Future, S4 Capital, Arjo, Netcompany, Flatex, Instalco, Dermapharm, GB Group et Crayon. Les facteurs positifs ont été la sous pondération immobilière, un bon choix de titres en énergie et en finance. Les meilleurs contributeurs ont été Ipsos, Bank of Ireland, GTT, ASR Ned, Metso, D'Ieteren, Azelis, Spie, Homeserve et Trelleborg.

Compte tenu de la baisse de l'Euro Stoxx 50 de 11.74% sur l'année 2022 et une hausse de la volatilité de 1.61 pts (mesuré sur l'indice de volatilité V2X), la couverture a contribué positivement à la performance pour 1.13% (source front) sur l'année 2022.

## **Perspectives et stratégies à mettre en place**

La guerre en Ukraine et l'étendue de l'épidémie de Covid en Chine sont les deux principales inconnues pour 2023, d'où découleront l'évolution de l'inflation et de la croissance économique. Dans ce contexte, nous allons continuer à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de titres de qualité (qui ont généralement le pouvoir d'imposer des hausses de prix pour lutter contre l'inflation), disposant de perspectives d'amélioration des profits et de valorisations raisonnables.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BANK OF IRELAND GROUP PLC	7 054 389,50	4 161 846,75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	4 652 597,42	3 872 133,29
BAWAG GROUP AG	5 981 030,48	303 237,34
HOMESERVE PLC	482 063,93	5 503 303,05
DUERR AG	5 630 127,37	280 559,88
AERCAP HOLDINGS	1 584 984,80	3 969 454,34
UNIPHAR PLC	5 203 407,66	148 153,20
NEXT FIFTEEN COMMUNICATIONS	4 639 275,14	247 639,52
FUGRO NV	4 627 224,12	212 635,06
TKH GROUP	4 629 848,31	140 676,96

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [Contact@ostrum.com](mailto:Contact@ostrum.com)

# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 167,60%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 138,67%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### **Article 6 (SFDR) :**

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance."

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

○ Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants<sup>2</sup>.

En amont de la revue finale mentionnée ci-dessus qui a lieu lorsque les résultats financiers sont stabilisés, un premier cadrage de l'enveloppe des rémunérations variables est soumis au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM au quatrième trimestre de l'année, avant d'être présenté, sous un format synthétique, à la Direction générale de NATIXIS qui le remonte ensuite à son Comité des rémunérations.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022\* : 27 364 506 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 10 419 005 €

Effectifs concernés : 357

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 943 236 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 850 000 €

- Membres du personnel : 12 093 236 €

Effectifs concernés : 83

## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 4. Rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement CNP ASSUR SMALL CAP**

43, Avenue Pierre-Mendès France - 75013 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CNP ASSUR SMALL CAP constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Isabelle Bousquie  
KPMG le 14/04/2023 09:53:44

Isabelle Bousquie  
Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>303 920 057,75</b>	<b>413 240 323,43</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>262 496 057,75</b>	<b>371 914 423,43</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	262 496 057,75	371 914 423,43
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>41 424 000,00</b>	<b>41 325 900,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	41 424 000,00	41 325 900,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>92 611,24</b>	<b>451 651,82</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	92 611,24	451 651,82
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 002 743,33</b>	<b>6 384 250,06</b>
Liquidités	5 002 743,33	6 384 250,06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>309 015 412,32</b>	<b>420 076 225,31</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	199 309 331,62	306 025 995,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	78 013 576,69	41 403 963,22
Report à nouveau (a)	24 802 709,01	21 241 273,09
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 032 583,22	37 553 702,51
Résultat de l'exercice (a,b)	4 561 579,79	3 861 588,34
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>300 654 613,89</b>	<b>410 086 522,59</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 284 800,00</b>	<b>9 886 800,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 284 800,00	9 886 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 284 800,00	9 886 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>75 588,41</b>	<b>102 513,02</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	75 588,41	102 513,02
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>410,02</b>	<b>389,70</b>
Concours bancaires courants	410,02	389,70
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>309 015 412,32</b>	<b>420 076 225,31</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 2800	45 523 440,00	0,00
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 4000	194 476 135,68	0,00
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3100	0,00	49 646 635,50
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 4400	0,00	189 319 170,04
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 920,05	19,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 614 113,06	5 052 105,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 619 033,11</b>	<b>5 052 125,33</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	28 007,13	29 646,94
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>28 007,13</b>	<b>29 646,94</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 591 025,98</b>	<b>5 022 478,39</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	989 846,58	1 163 353,51
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 601 179,40</b>	<b>3 859 124,88</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-39 599,61	2 463,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 561 579,79</b>	<b>3 861 588,34</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2022.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### *Dépôts :*

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### *Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :*

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :  
FR0010058156 - Part CNP ASSUR SMALL CAP : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC.

## 5. Comptes de l'exercice

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part CNP ASSUR SMALL CAP	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>410 086 522,59</b>	<b>346 970 199,78</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	3 695 286,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 857 758,48	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 854 869,73	71 315 269,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 860 220,37	-5 795 399,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	62 808 860,00	9 309 055,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-56 477 768,00	-37 721 572,00
Frais de transactions	-542 763,83	-494 619,80
Différences de change	-4 725 997,12	3 870 492,82
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-101 860 280,03	11 756 855,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 051 512,48</i>	<i>97 808 767,55</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-97 808 767,55</i>	<i>-86 051 912,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	3 628 020,00	3 321 880,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 616 000,00</i>	<i>1 987 980,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 987 980,00</i>	<i>1 333 900,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 601 179,40	3 859 124,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>300 654 613,89</b>	<b>410 086 522,59</b>

(\*) 31/12/2021 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

(\*\*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	239 999 575,68	79,83
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	239 999 575,68	79,83
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 002 743,33	1,66
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,02	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 002 743,33	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	410,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	48 108 058,03	16,00	28 090 478,18	9,34	16 065 319,75	5,34	13 120 798,39	4,36
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	26 755,03	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	61,31	0,00	0,00	0,00	123,48	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	43,13	0,00	0,00	0,00	356,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	92 611,24
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>92 611,24</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	75 588,41
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>75 588,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>17 022,83</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-118,537	-3 857 758,48
Solde net des souscriptions/rachats	-118,537	-3 857 758,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 795,151	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	989 846,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	24 802 709,01	21 241 273,09
Résultat	4 561 579,79	3 861 588,34
<b>Total</b>	<b>29 364 288,80</b>	<b>25 102 861,43</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	29 364 288,80	25 102 861,43
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>29 364 288,80</b>	<b>25 102 861,43</b>

## 5. Comptes de l'exercice

- Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	78 013 576,69	41 403 963,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 032 583,22	37 553 702,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>71 980 993,47</b>	<b>78 957 665,73</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	71 980 993,47	78 957 665,73
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>71 980 993,47</b>	<b>78 957 665,73</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	304 867 377,19	306 331 902,59	346 970 199,78	410 086 522,59	300 654 613,89
Nombre de titres	12 240,420	9 832,371	9 811,596	9 913,688	9 795,151
Valeur liquidative unitaire	24 906,61	31 155,44	35 363,27	41 365,68	30 694,22
+/- values nettes unitaire non distribuées	2 544,01	3 180,55	4 176,44	7 964,50	7 348,63
Report à nouveau unitaire sur résultat	1 367,41	1 889,00	2 142,62	2 532,14	2 997,83

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	185 900	5 013 723,00	1,66
CANCOM SE	EUR	86 000	2 352 960,00	0,79
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	58 300	2 187 416,00	0,73
DUERR AG	EUR	148 400	4 677 568,00	1,56
ENCAVIS AG	EUR	139 000	2 569 415,00	0,86
HENSOLDT AG	EUR	189 000	4 176 900,00	1,39
JUNGHEINRICH AG	EUR	124 000	3 295 920,00	1,09
KRONES AG	EUR	28 002	2 940 210,00	0,98
NORMA GROUP NAMEN	EUR	110 000	1 870 000,00	0,62
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	158 000	3 232 163,65	1,07
STROEER SE	EUR	57 600	2 509 056,00	0,84
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>34 825 331,65</b>	<b>11,59</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	120 200	5 985 960,00	1,99
WIENERBERGER AG	EUR	104 000	2 346 240,00	0,78
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>8 332 200,00</b>	<b>2,77</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ACKERMANS HAAREN	EUR	27 800	4 453 560,00	1,49
AEDIFICA NV RTS	EUR	42 700	0,00	0,00
AEDIFICA SA	EUR	33 000	2 501 400,00	0,83
AKITA MIDCO 1 NV	EUR	190 000	5 038 800,00	1,68
D'IETEREN GROUP	EUR	29 100	5 214 720,00	1,73
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>17 208 480,00</b>	<b>5,73</b>
<b>DANEMARK</b>				
NETCOMPANY GROUP AS	DKK	101 000	3 995 750,66	1,33
ROYAL UNIBREW AS	DKK	71 400	4 755 551,37	1,58
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>8 751 302,03</b>	<b>2,91</b>
<b>ESPAGNE</b>				
APPLUS SERVICES SA	EUR	552 000	3 541 080,00	1,17
BANKINTER SA	EUR	515 800	3 233 034,40	1,08
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>6 774 114,40</b>	<b>2,25</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONECRANES SHS	EUR	74 000	2 128 240,00	0,71
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	717 000	6 891 804,00	2,29
VALMET OYJ	EUR	200 000	5 032 000,00	1,67
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>14 052 044,00</b>	<b>4,67</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD SA	EUR	466 000	5 014 160,00	1,67
ALTEN	EUR	30 100	3 515 680,00	1,17
ELIS	EUR	100 900	1 394 438,00	0,46
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	119 000	1 681 470,00	0,56

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	33 520	3 345 296,00	1,11
IPSOS	EUR	110 000	6 435 000,00	2,15
REXEL	EUR	92 000	1 696 480,00	0,56
SOITEC SA	EUR	21 200	3 240 420,00	1,07
SOPRA STERIA	EUR	32 200	4 546 640,00	1,51
SPIE SA	EUR	210 000	5 115 600,00	1,70
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	296 500	4 349 655,00	1,45
VALLOUREC	EUR	256 300	3 144 801,00	1,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>43 479 640,00</b>	<b>14,46</b>
<b>IRLANDE</b>				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	606 000	5 393 400,00	1,80
UNIPHAR PLC	EUR	1 419 000	4 398 900,00	1,46
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>9 792 300,00</b>	<b>3,26</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	83 500	2 322 970,00	0,77
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 322 970,00</b>	<b>0,77</b>
<b>JERSEY</b>				
JTC PLC	GBP	584 000	4 923 437,59	1,64
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>4 923 437,59</b>	<b>1,64</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
MAJOREL GROUP LUXEMBOURG SA	EUR	214 000	4 387 000,00	1,46
S4 CAPITAL PLC	GBP	806 000	1 718 739,93	0,57
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>6 105 739,93</b>	<b>2,03</b>
<b>NORVEGE</b>				
CRAYON GROUP HOLDING AS	NOK	315 000	2 999 143,96	0,99
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	87 000	1 370 352,40	0,46
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>4 369 496,36</b>	<b>1,45</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASR NEDERLAND NV	EUR	151 300	6 710 155,00	2,23
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	90 400	5 113 024,00	1,70
FUGRO NV	EUR	353 000	3 953 600,00	1,31
TKH GROUP	EUR	91 300	3 392 708,00	1,13
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>19 169 487,00</b>	<b>6,37</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AJ BELL PLC	GBP	465 000	1 877 295,01	0,62
BM EUROPEAN VALUE RETAIL SA	GBP	690 000	3 198 613,69	1,06
DIPLOMA	GBP	151 000	4 724 440,69	1,57
FUTURE PLC	GBP	215 000	3 070 216,96	1,02
GB GROUP PLC	GBP	511 000	1 813 049,31	0,60
HIKMA PHARMACEUTICALS	GBP	139 000	2 431 422,94	0,81
HOWDEN JOINERY GROUP PLC	GBP	421 000	2 664 791,21	0,89
IMI	GBP	233 000	3 382 406,31	1,12
KEYWORDS STUDIOS PLC	GBP	150 000	4 605 240,91	1,53
MORGAN ADVANCED MATERIALS PLC	GBP	981 000	3 477 311,92	1,16

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXT FIFTEEN COMMUNICATIONS	GBP	352 000	3 927 641,59	1,31
RIGHTMOVE PLC	GBP	462 000	2 662 911,24	0,89
TATE & LYLE PLC	GBP	452 924	3 630 538,73	1,21
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>41 465 880,51</b>	<b>13,79</b>
<b>SUEDE</b>				
AAK AB	SEK	320 000	5 117 870,55	1,70
CINT GROUP AB	SEK	469 000	1 766 302,02	0,59
INSTALCO AB	SEK	695 000	2 476 819,32	0,82
LAGERCRANTZ GROUP AB-B SHS	SEK	255 000	2 368 786,67	0,79
NCAB GROUP AB	SEK	517 000	3 019 639,85	1,00
SAAB AB	SEK	121 000	4 468 847,37	1,49
SWECO AB-B SHS	SEK	154 000	1 382 783,66	0,47
SYNSAM GROUP AB-WI	SEK	511 000	1 816 031,11	0,60
TRELLEBORG AB B	SEK	262 000	5 673 397,63	1,89
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>28 090 478,18</b>	<b>9,35</b>
<b>SUISSE</b>				
ALSO HOLDING-NOM	CHF	19 000	3 255 658,51	1,08
BACHEM HOLDING LTD	CHF	28 000	2 264 215,91	0,75
INTERROLL HOLDING AG NAMEN	CHF	660	1 570 712,44	0,53
TECAN GROUP NOM	CHF	13 750	5 742 569,24	1,91
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>12 833 156,10</b>	<b>4,27</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>262 496 057,75</b>	<b>87,31</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>262 496 057,75</b>	<b>87,31</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 2800	EUR	-9 600	-8 284 800,00	-2,76
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 4000	EUR	9 600	41 424 000,00	13,78
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>33 139 200,00</b>	<b>11,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>33 139 200,00</b>	<b>11,02</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>33 139 200,00</b>	<b>11,02</b>
<b>Créances</b>			<b>92 611,24</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-75 588,41</b>	<b>-0,02</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>5 002 333,31</b>	<b>1,66</b>
<b>Actif net</b>			<b>300 654 613,89</b>	<b>100,00</b>



### **Ostrum Asset Management**

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - Tél. +33 1 58 19 09 80

Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros

Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille

Sous le numéro GP 90-009 en date du 22 mai 1990

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°329 450 738

